Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-10_2025_12_04-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi quatre décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué le mercredi vingt-six novembre s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil de la mairie de Nostang en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	A donné pouvoir à S. Le Vagueresse
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à M. Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à A. Keraudran Stephant
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présente
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	A donné pouvoir à M. Paré
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	PERREL	Christèle	Présente
	RAOUL	Yann	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Absent
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	A donné pouvoir à V. Le Serrec
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	A donné pouvoir à C. Perrel
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27 Présents : 17 Représentés : 6 Votants : 23
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Elodie LE FLOCH

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-245600440-20251204-10_2025_12_04-DE

10. Tarifs relatifs à la collecte des emballages professionnels

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Conformément au règlement de service, le service Déchets permet aux usagers professionnels d'adhérer au service de collecte des emballages, même s'ils ne bénéficient pas du service de collecte des ordures ménagères résiduelles. Sur présentation d'un justificatif attestant la prise en charge des déchets résiduels par un prestataire privé, tout usager professionnel peut souscrire à ce service. L'adhésion est établie pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre. Elle est reconductible tacitement, sauf résiliation notifiée par simple courrier avant le 1er décembre de l'année en cours.
L'usager s'acquitte d'un forfait annuel spécifique, calculé en fonction du type et du nombre de contenants de pré-collecte mis à disposition, de manière à couvrir le coût du service rendu.

Deux types de contenants sont proposés :

- Un bac de 770 litres,
- Une colonne de 4 m³.

Afin de tenir compte de la révision des prix des marchés publics de collecte et de tri des emballages, les membres des commissions Finances et Environnement, réunis le 27 novembre 2025, ont proposé une actualisation de 2% des tarifs pour l'exercice 2026.

Les nouveaux forfaits annuels proposés pour la collecte des emballages professionnels sont les suivants :

- 255,00 € TTC par bac de 770 litres,
- 1 417,80 € TTC par colonne de 4 m³.

Aucune observation particulière n'est formulée.

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :
_ **D'APPROUVER** les forfaits présentés ci-dessus pour l'année 2026 ;
_ **DE FIXER** leur entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

Pour : 23	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 15 décembre 2025 ;
- Sa publication électronique le 15 décembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 08/12/2025
La Présidente,
Sophie LE CHAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAVET BELLEVUE OCÉAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.